

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 AU 14 JUIN 2009
SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**



L'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer (ODEADOM) a tenu son premier Conseil d'administration à Saint-Pierre-et-Miquelon du 8 au 14 juin 2009, sous la présidence de Monsieur Éric NELSON, Président de la Chambre d'agriculture de la Guadeloupe.

Cet événement est marqué du sceau de la nouveauté, car il inaugure le nouveau statut de l'Office devenu EPA (établissement public administratif), son ancien Conseil de direction d'ÉPIC (établissement public à caractère industriel et commercial), étant à présent un Conseil d'administration. Depuis la création de l'établissement en 1984, c'est la première fois que l'instance dirigeante de l'Office se réunit à Saint-Pierre-et-Miquelon. Enfin, c'est aussi l'année de son 25^{ème} anniversaire, où l'Office accueille au sein du Conseil un professionnel représentant l'agriculture de Saint-Pierre-et-Miquelon, un second représentant mahorais ainsi que les Présidents des chambres consulaires en charge de l'agriculture de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte.

Le représentant du Préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon, Monsieur Jean-Pierre BERÇOT a ouvert la séance du Conseil d'administration, en présence du Maire de Saint-Pierre, Madame Karine CLAIREAUX, en souhaitant la bienvenue à l'ensemble de ses membres, et a présenté la situation de la collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon, notamment sur le plan agricole, aquacole et halieutique, ainsi que les attentes fortes de Saint-Pierre-et-Miquelon vis-à-vis des travaux de l'Office.

Monsieur Paul LUU, Directeur de l'ODEADOM a tenu à remercier le Préfet, les collectivités locales notamment leurs Présidents, les services déconcentrés de l'État, notamment la Direction de l'Agriculture et de la Forêt, dirigée par Monsieur Bruno GALIBER d'AUQUE, ainsi que les professionnels Saint-Pierrais et Miquelonnais, pour leur concours précieux à l'organisation de ce Conseil d'administration.

Le Directeur a présenté dans le cadre de son exposé, un panorama complet de l'agriculture des territoires ultramarins des océans atlantique et indien ainsi que les faits marquants pour l'ensemble des filières agricoles.

Le premier Conseil d'administration de l'ODEADOM a notamment traité les grands thèmes suivants :

- présentation d'un point d'étape sur les États généraux de l'outre-mer ;
- perspective du programme de travail de l'ODEADOM ;
- actualités de la mise en œuvre du programme POSEI France.

États généraux de l'outre-mer

Monsieur Charles-Édouard NICAISE, représentant du Directeur général des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires au sein du Ministère de l'agriculture et de la pêche, a présenté aux membres du Conseil d'administration un point d'étape sur les États généraux de l'outre-mer.

Futur programme de l'ODEADOM

Dans le cadre de la Réforme générale des politiques publiques (RGPP), une nouvelle phase de regroupement des offices agricoles a vu le jour le 1^{er} avril 2009 avec la création d'une part de l'Agence de services et de paiement (ASP) et d'autre part de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer).

Dans ce contexte, le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 institue l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer (ODEADOM) dédié à l'accompagnement de l'agriculture ultramarine dans son développement durable. Sans changement de sigle, ce nouveau nom englobe désormais tous les territoires ultramarins à l'exception de ceux du Pacifique et des TAAF¹.

Maintenu par décision politique, l'Office poursuit donc ses missions d'accompagnement du monde agricole ultramarin et assumera pleinement son rôle de lieu de réflexion et de concertation pour le développement d'une économie agricole ultramarine innovante et durable.

Le Directeur a profité du Conseil pour annoncer officiellement la création de comités techniques sectoriels (banane, canne à sucre, diversification végétale et diversification animale) qui seront constitués de professionnels issus des départements et collectivités d'outre-mer pour lesquels l'ODEADOM est compétent. Ces comités auront le double rôle du suivi de la mise en œuvre du Programme POSEI et de la définition des orientations de l'agriculture ultramarine.

¹ Terres australes et antarctiques françaises.

Mise en œuvre du Programme POSEI France

L'aide forfaitaire à l'industrie sucrière

Le décret n° 2009-340 du 27 mars 2009 étend les compétences de l'ODEADOM sur le programme POSEI France en lui confiant le paiement de l'aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière des départements d'outre-mer à la réforme de l'OCM sucre, aide précédemment mise en œuvre par l'ONIGC.

Les premiers paiements réalisés par l'Office interviendront à compter du 16 octobre prochain pour un montant global de plus de 59 M€.

Cette extension de son champ de compétence confirme l'ODEADOM comme le premier et principal organisme payeur des aides relevant du 1er pilier de la Politique agricole commune (PAC) en faveur de l'agriculture ultramarine.

Suivi des paiements réalisés par l'Office

Les premiers paiements relatifs au programme POSEI France ont été réalisés au cours de l'exercice FEAGA 2007. L'état des paiements concernant l'exercice FEAGA 2009 au 1^{er} juin 2009 est le suivant :

En M€	Exercice FEAGA 2007	Exercice FEAGA 2008	Exercice FEAGA 2009 (en cours)
RSA	18,22	20,46	10,97
Banane ²	-	129,05	129,1
Canne	15,62	15,51	15,47
Animal	12,46	20,79	10,06
Végétal	9,65	13,41	7,02
Total	55,95	199,22	172,62
Total POSEI France	109,79	259,6	

Le manuel de l'utilisateur

Le manuel de l'utilisateur, destiné à l'ensemble des bénéficiaires potentiels du Programme POSEI France, a fait l'objet d'une première mise à jour prenant en compte les modifications intervenues au titre de la campagne 2008.

Ce manuel, dans sa version mise à jour, est consultable sur le site internet : www.posei-france.fr.

Une seconde mise à jour prenant en compte les modifications intervenant au titre de la campagne 2009 sera prochainement disponible sur ce site internet dédié.

En parallèle et afin de permettre l'information la plus large possible concernant ce manuel de l'utilisateur, l'Office mettra très prochainement à la disposition des Directions de l'agriculture et de la forêt des affiches et des dépliants informatifs à l'attention des agriculteurs.

PAGODE

Conformément aux engagements pris en 2006, l'ODEADOM vient de mettre à disposition des DAF et des ministères de tutelle, un outil informatique unique dénommé PAGODE (pour

² La filière banane ne faisait pas encore partie du programme POSEI pour l'exercice FEAGA 2007 au titre duquel elle a perçu l'aide compensatoire pour un montant de 75,5 M€.

Portail Agriculture ODEADOM) destiné à permettre aux services de l'État d'être informés en quasi temps réels (données j-1) de tous les paiements communautaires réalisés par l'Office. A l'avenir, cet outil, accessible via internet, recueillera l'ensemble des paiements nationaux et européens réalisés par l'ODEADOM.

Interventions spécifiques de l'Office

Parmi les décisions prises par le Conseil d'administration de l'Office, il convient de noter l'adoption notamment :

- du programme sectoriel valorisation des productions agricoles mahoraises par la transformation et le conditionnement ;
- du programme sectoriel sur la régénération de la cocoteraie de Mayotte.



La Direction de l'agriculture et de la forêt a présenté à l'ensemble de membres du Conseil d'administration un panorama complet de l'économie, de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Le Conseil d'administration décentralisé est aussi l'occasion de renforcer les liens indispensables entre l'ODEADOM et les professionnels, et à ces derniers d'échanger leur savoir-faire et leurs expériences. Ainsi des visites sur le terrain aussi bien à Saint-Pierre qu'à Miquelon durant deux jours et demi ont permis à l'ensemble des membres du Conseil d'administration d'évaluer et suivre l'avancement des projets de développement de l'agriculture et l'aquaculture locales, mis en œuvre dans le cadre des programmes sectoriels examinés en séance, tant dans les filières animales que végétales.



Le prochain Conseil d'administration se tiendra à Montreuil, du 24 au 27 novembre 2009.

Contacts presse :

Stéphane JORET : 06 79 95 29 66 - stephane.joret@odeadom.fr

Martine DUMORTIER : 01 41 63 19 79 - martine.dumortier@odeadom.fr

